

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars, à quinze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six mars deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (13) : Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Claude Durand – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absentes excusées (2) : Maëlle CHARIÉ – Anne BOISTEAU-PAYEN

Était absente (1) : Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260312_07

Cession immobilière à la société Holding SOULARD – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée

Madame Anne BOISTEAU-PAYEN sort de la salle, ne prenant pas part au débat et au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée Holding SOULARD, représentée par Monsieur Vincent SOULARD, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 49 Rue des Maines s'est portée acquéreur d'un bien situé à Montaigu-Vendée (85600), Rue du Docteur Fayau, cadastré section AB numéro 696p et 224 section H numéro 2005p d'une contenance totale d'environ 00ha 45a 35ca.

Il est ici précisé que ladite parcelle est située dans le quartier en cours d'aménagement Les Quais Saint-Hilaire et permettra à l'acquéreur de développer son activité de sport et de nouveaux services dans le cadre d'une structuration d'un nouveau complexe.

Ce bien dépend du lotissement Le Coteau et est soumis aux charges et conditions particulières contenues dans un cahier des charges approuvé par la commune de Montaigu suivant délibération en date du 14 décembre 1964 déposé au rang des minutes de Maître Pierre Denis, notaire à Montaigu le 17 juin 1965 et publié au service de la publicité foncière de La Roche-sur-Yon le 03 octobre 1967 volume 3361 numéro 40. Une autorisation expresse et spéciale pour morceler l'unité foncière de Terres de Montaigu a été sollicitée auprès du Conseil municipal de Montaigu-Vendée afin de permettre la vente au profit de la société ci-dessus dénommée Holding SOULARD.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente des parcelles ci-dessus désignées à la société dénommée Holding SOULARD, représentée par Monsieur Vincent SOULARD, ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 612 000,00 €.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230403_09 en date du 03 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains de vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Montaigu-Vendée n°DEL20260210_24 en date du 10 février 2026 autorisant Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à morceler les parcelles objet des présentes en vue de la vente à la société ci-dessus dénommée Holding SOULARD ;

Considérant l'avis des domaines n°2026-85146-13352 en date du 02 mars 2026, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée Holding SOULARD, représentée par Monsieur Vincent SOULARD, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 49 Rue des Maines ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un bien situé à Montaigu-Vendée (85600), Rue du Docteur Fayau, cadastré section AB numéro 696p et 224 section H numéro 2005p d'une contenance totale d'environ 00ha 45a 35ca ;
- Cède cette parcelle moyennant le prix principal de 612 000,00 € ;
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente ;
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement ;
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
20 mars 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*